



Réf. Farde e-Assemblées : 2268230

N° OJ : 6

Projet d'Arrêté - Conseil du 07/10/2019**Objet :** PDV 2017-2020 : Convention 2018-2020 Ville de Bruxelles/CPAS/RENOBRU.- Projet 3.2.

Le Conseil Communal,

Considérant que le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, via le programme Politique de la Ville finance le projet 3.2 "Insertion socio-professionnelle en lien avec le logement et l'aménagement du territoire" dans le cadre du Nouveau Programme Politique de la Ville 2017-2020

Considérant qu'un subside de 1.706.795€ servira à financer de 2018 à 2020 le projet 3.2 "Insertion socio-professionnelle en lien avec le logement et l'aménagement du territoire".

Ce subside est réparti comme suit:

un subside de 5.000€ en 2018

- 4.000€ en frais de personnel;
- 1.000€ en frais d'investissement;

un subside de 1.194.757€ en 2019

- 710.841€ en frais de personnel;
- 483.916€ en frais d'investissement;

un subside de 507.038€ en 2020

- 300.646€ en frais de personnel;
- 206.392€ en frais d'investissement.

Sur proposition des Bourgmestres et Echevins,

Arrête:

Article unique : Approuver la convention

Annexes :

[PDV 2017-2020 : convention 2018-2020 Ville de Bruxelles/CPAS/RENOBRU projet 3.2 "Insertion socio-professionnelle en lien](#)